



**SYNDICAT DES GREFFIERS EN CHEF
CFE-CGC**

15-17, rue Beccaria – 75012 PARIS
Tél. : 06.26.59.49.63

<http://syndicatgreffiersenchef.e-monsite.com>
justicecgc@gmail.com



COMMUNIQUÉ
DOMMAGE COLLATÉRAL

L'administration vient de nous aviser, par écrit en date du 15 septembre, que la CAP de promotion au choix dans le corps des greffiers en chef, initialement prévue les 3 et 4 novembre 2015, ne pourra pas se tenir ! En réalité, la décision est prise depuis cet été (cf notre courrier du 28 août).

La suppression de cette CAP est un dommage collatéral de la réforme statutaire.

Le transfert des postes de greffiers en chef vers le grade de greffier fonctionnel va, dans les années qui viennent, considérablement réduire l'accès en catégorie A pour les greffiers.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cet enfermement des greffiers en catégorie B.

Le syndicat des greffiers de France/FO a déclaré lors du dernier CTSJ, sur la réforme statutaire : *«s'il faut s'en réjouir tout de même, parce que ces textes sont les premières pierres de la construction du statut renouvelé de notre profession pour les années à venir, il faut bien s'entendre sur le fait que ces avancées ne sont qu'une étape vers d'autres réformes ».*

C'est inexact, **cette première pierre a été posée en 2003, avec l'obtention du BAC+2** pour les greffiers !

Douze ans plus tard, cette réforme aurait dû voir les greffiers passer en catégorie A et les directeurs de greffe passer en A+ avec l'attribution de nouvelles missions et responsabilités tant sur le plan judiciaire qu'administratif.

Ce n'est qu'à cette seule condition que l'on pourra parler enfin d'évolution et de revalorisation.

P/Le bureau
Le secrétaire général
Philippe NEVEU